

COMMUNIQUE

Depuis quelques semaines, notre groupe fait l'objet d'une campagne de déstabilisation d'une ampleur sans précédent.

Des chiffres fantaisistes sont avancés dans le débat public, à l'appui de démonstrations erronées et de conclusions fallacieuses.

La vérité doit donc être rétablie.

Sur les accusations « d'opacité financière », le groupe GBH, comme 88% des entreprises Outre-mer et 71% des entreprises d'Ile-de-France, communiquait tous les ans ses comptes à l'administration fiscale ainsi qu'aux autorités en charge de la concurrence, mais pas au tribunal de commerce, en raison du risque d'exploitation de ces données par nos concurrents, sur des petits marchés insulaires.

Les mentalités sur ce sujet ont évolué, le groupe GBH aussi.

Les comptes de nos activités de distribution alimentaire ont été déposés au tribunal de commerce de Fort-de-France voici plusieurs mois. A la fin de l'année 2024, nous avons déposé nos comptes sociaux sur les 5 dernières années, puis nos comptes consolidés au mois de janvier 2025. Ce sera le cas tous les ans.

Nous réfutons aussi toutes les accusations de « pratiques anti-concurrentielles », voire « d'étouffement de l'économie ».

La vérité, c'est que notre groupe est le plus contrôlé de tout l'outre-mer par les pouvoirs publics, sur le plan fiscal, sur le plan social, sur le plan du respect de la concurrence et même sur le plan de l'éthique : jamais notre probité n'a été mise en cause, pas plus que notre comportement sur les marchés sur lesquels nous opérons.

La vérité, c'est aussi que la concurrence est très vive outre-mer, singulièrement dans les secteurs de la grande-distribution et de l'automobile. Personne ne peut dire au consommateur dans quelle enseigne il doit se rendre pour faire ses courses ou pour acheter sa voiture. S'il se rend chez nous plutôt que chez nos concurrents, c'est parce que nous sommes moins chers, ou que nous lui offrons un service supérieur. Or il est impossible d'être moins cher tout en pratiquant des marges excessives : c'est une réalité commerciale de base.

La vérité, c'est enfin que la vie est chère dans les DOM pour toute une série de raisons parfaitement décrites dans les rapports de l'Autorité de la concurrence de 2009 et de 2019. Le facteur principal de renchérissement du coût de la vie sont les frais d'acheminement des marchandises vers chaque territoire : c'est la logique même, puisqu'une grande partie de notre consommation est encore importée depuis un Hexagone situé à des milliers de kilomètres.



Les consommateurs veulent que les prix baissent et ils ont raison. Or, les prix ne baisseront pas en désignant, injustement, des bouc-émissaires trop commodes. Le protocole signé le 16 octobre 2024 en Martinique souligne, dès les premières phrases de son introduction, que l'essentiel du différentiel des prix entre l'Hexagone et la Martinique sont imputés aux frais d'approche. Le diagnostic est clairement posé, et c'est à ce sujet qu'il faut s'attaquer en priorité et en urgence, comme l'État s'y est engagé en signant le protocole du 16 octobre.

Nous n'avons pas peur de la vérité. Toutes les autorités qui nous contrôlent soulignent régulièrement que nous nous comportons correctement. Le travail de l'Autorité de la concurrence, des Directions départementales de la concurrence et de la répression des fraudes, des services fiscaux, doit désormais être respecté et préservé des ingérences médiatiques et politiques.

Nous restons à la disposition pleine et entière des autorités de contrôle, pour collaborer activement à toute instruction nous concernant ou concernant nos marchés.

Pour notre part, nous déposerons plainte contre X, dans les prochains jours, pour dénonciation calomnieuse.

La lutte contre la vie chère mérite mieux que des attaques caricaturales contre des entreprises qui travaillent chaque jour à proposer des produits de qualité au meilleur prix possible. Nous en appelons à la responsabilité de chacun pour que cesse l'opération de déstabilisation dont est l'objet notre groupe, et au respect de nos collaboratrices et collaborateurs et de leurs familles.

A propos

Fondé en 1960, GBH s'est développé à partir des départements d'Outre-mer, puis à l'international. Le Groupe est aujourd'hui implanté sur 19 territoires, emploie 18 000 collaborateurs et a un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros.

Groupe familial basé à la Martinique, GBH exerce ses activités autour de trois pôles : Un pôle "grande distribution", un pôle "automobile" ainsi qu'un pôle "activités industrielles" qui compte notamment la production et la distribution de marques de spiritueux ainsi que diverses activités dans le secteur agroalimentaire.

GBH est un acteur responsable et fortement engagé dans les actions sociétales sur les territoires où il est implanté. Il œuvre activement auprès des banques alimentaires de l'outremer, intervient dans les actions humanitaires et l'aide d'urgence lors de catastrophes naturelles. Le Groupe est aussi impliqué pour la formation et l'insertion des jeunes en partenariat avec les lycées et grandes écoles et œuvre avec le RSMA ou l'Ecole de la seconde chance pour les jeunes éloignés de l'emploi.

Plus d'information sur www.gbh.f